École
Le Flon
Saint-Martin

Année scolaire 2021/2022

TABLE DES MATIERES

Mot de la DE..... page 4
Procédure en cas de conflits entre élèves ..... page 5
Mot des Communes..... page 6
Calendrier scolaire officiel pour 2021-2022..... page 6
Horaire des classes..... page 7
Bâtiments scolaires..... page 7
Enseignants..... page 8
Alternances..... page 9
Droits et devoirs..... page 9
Règlement d'établissement..... page 9
Horaires des transports, Le Flon..... page 10
Horaires des transports, Saint-Martin – enfants scolarisés à Porsel..... page 11
Horaires des transports, Saint-Martin, bus le Jordil et Besencens..... page 12
Horaires des transports, Saint-Martin, bus Fiaugères..... page 13
Infos transports..... page 14
Charte des utilisateurs du bus scolaire..... page 15
Déménagement..... page 16
Sécurité routière, recommandations parents..... page 16
Sécurité routière, recommandations Police Cantonale..... page 17
Education physique..... page 18
Cours de piscine..... page 19
Absences..... page 20
Religion..... page 21
Matériel..... page 22
Manifestations et activités..... page 23
Camps de ski et camp vert..... page 24
Santé..... page 25
Conseil des parents..... page 26
Aides utiles..... page 27
Services locaux..... page 28
Accueil extrascolaire..... page 29

MOT DE LA DE

Chers Parents,

L'année scolaire 2021-2022 s'ouvre sur une période où tout le monde souhaite un retour à la vie normale. Pour ma part, je me réjouis d'entamer une année complète avec tous les acteurs de notre cercle scolaire qui m'ont si chaleureusement accueillie.
Comme à l'accoutumée, nous avons le plaisir de vous proposer ce fascicule dans lequel vous trouverez tous les détails et renseignements utiles pour la nouvelle année scolaire.
Je tiens ici à remercier avec gratitude les enseignants qui s'en vont vers de nouveaux défis professionnels : Stéphanie Inacio, Amélie Magnin, Mathilda et Stella Picasso.
Nous nous réjouissons d'accueillir parmi nous de nouvelles collègues : Marie-Océane Salvia qui travaillera en duo avec Evelyne Cardinaux et avec Pascal Sugnaux, Margaux Vonlanthen qui enseignera en 1-2H avec Céline Jordil, Axelle Progin qui rejoint Sarah Gay en 5H et Jacqueline Bord en 3H et Annick Dumas et Laurence Gendre qui reprennent quelques heures d'ACM-ACT.

Soutenir et accompagner les enseignants, relayer les décisions des communes et de l'Etat et être à l'écoute de vos enfants seront mes priorités. Ma porte et mon téléphone seront toujours ouverts pour vous parents et je ne peux que vous encourager à préférer le dialogue aux échanges de messages infructueux et sources de malentendus.

MERCI d'avance à chacun pour tous les bons moments dont sera faite l'année scolaire 2021-2022.

REMARQUES IMPORTANTES

Les informations contenues dans ce fascicule ne seront en principe pas rappelées par les enseignants. Vous pourrez en tout temps les consulter sur le site de notre école.

- *Les données y figurant sont celles connues au 1er juillet 2021.*

- *Nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'un climat de confiance et d'une collaboration régulière et harmonieuse entre parents et enseignants. Si vous désirez un entretien avec l'enseignant.e de votre enfant, contactez-la (le) directement. Grâce à un dialogue constructif, les problèmes peuvent certainement se régler.*

  Cependant, si des parents jugent qu'il est nécessaire d'intervenir auprès d'une instance supérieure (directrice d'établissement, inspectrice, direction de l'Instruction publique), il est indispensable, dans un souci de transparence, d'en informer l'enseignant.e.

Suite à une collaboration avec le Conseil des parents, la procédure suivante a été établie et nous souhaitons qu'elle soit respectée en cas de conflits entre élèves.

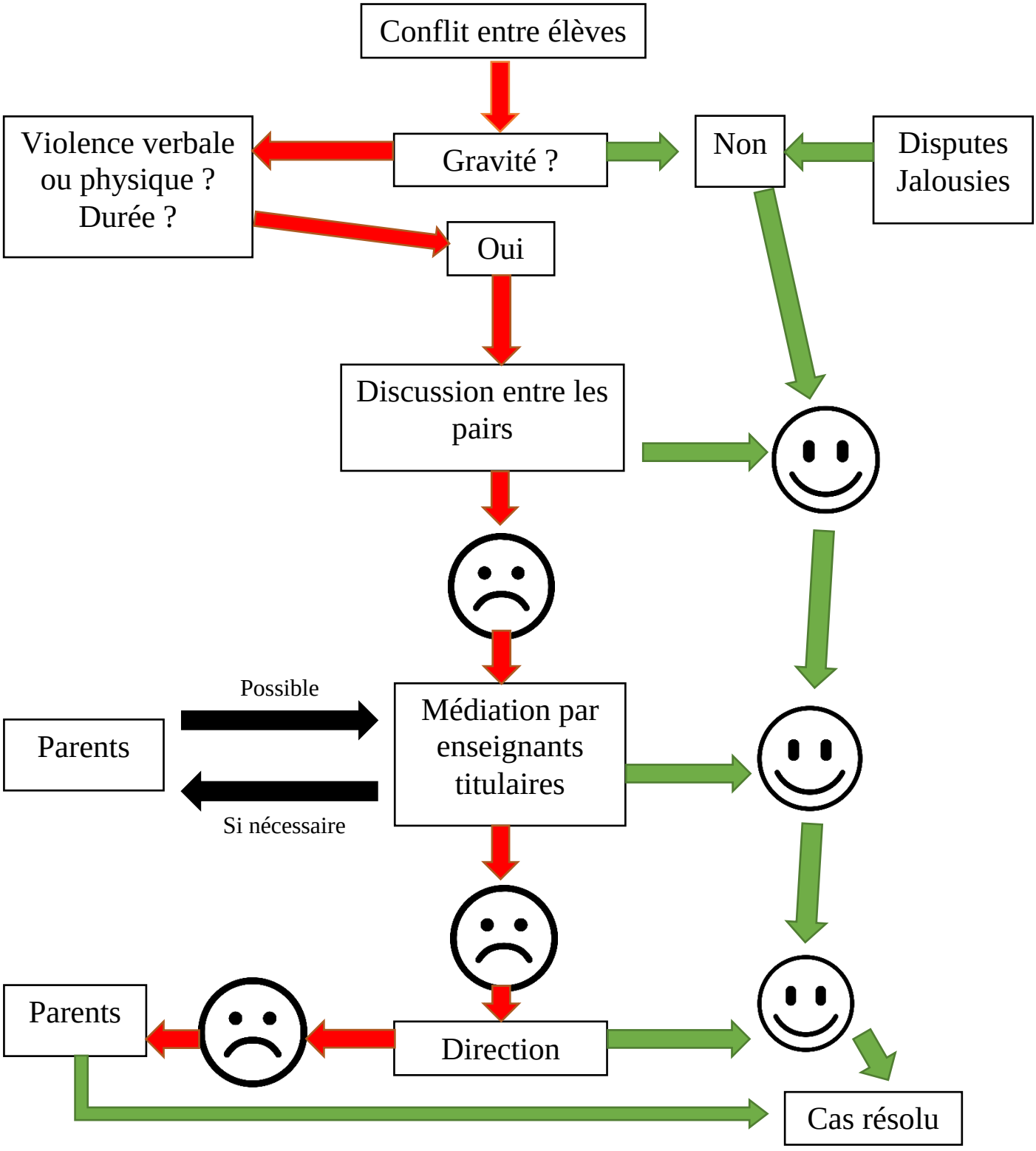

Pour la bonne marche de cette procédure et pour éviter l'aggravation des situations, il n'est pas souhaitable que les parents interviennent dans le conflit entre les enfants sans y être invités.

MOT DE LA COMMUNE

Depuis la fusion et la création du cercle scolaire Le Flon/Saint-Martin, les enfants de la 1H à la 8H peuvent être déplacés en classe partielle ou complète d'une école à l'autre.

La date butoir des effectifs scolaires est le 15 mai de chaque année. La répartition des élèves ne peut donc se faire avant cette date et ne peut en conséquence être communiquée aux parents avant le début du mois de juin.

Toutes les personnes intervenant dans cette répartition sont conscientes des émotions qu'elles peuvent générer aux élèves et à leur famille, mais le maintien de la qualité de l'enseignement reste prioritaire et le respect de l'application de la loi scolaire reste obligatoire.

CALENDRIER SCOLAIRE

Année scolaire 2021-2022

Jeudi	26.08.2021	Rentrée des classes
Lundi	**18.10.2021**	**Début des relâches d'automne**
Mardi	02.11.2021	Reprise des classes
Mercredi	08.12.2021	Congé de l'Immaculée Conception
Vendredi	**24.12.2021**	**Début des vacances de Noël**
Lundi	10.01.2022	Reprise des classes
Lundi	**28.02.2022**	**Début des relâches de Carnaval**
Lundi	07.03.2022	Reprise des classes
Vendredi	**15.04.2022**	**Début des vacances de Pâques**
Lundi	02.05.2022	Reprise des classes
Jeudi	26.05.2022	Congé de l'Ascension
Vendredi	27.05.2022	Congé du vendredi de l'Ascension
Lundi	06.06.2022	Congé du lundi de Pentecôte
Jeudi	16.06.2022	Congé de la Fête-Dieu
Vendredi	17.06.2022	Congé du vendredi de la Fête-Dieu
Vendredi	08.07.2022	Fin de l'année scolaire

Les calendriers officiels des prochaines années scolaires pour le canton de Fribourg peuvent être consultés sur le site suivant :

https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/calendriers-scolaires-2019-a-2025

Les autorités communales, responsables du calendrier de l'établissement, ont la possibilité d'attribuer une journée de congé supplémentaire par année scolaire.
Pour la présente année scolaire, ce congé a été fixé le 17 juin 2022, vendredi suivant le férié de la Fête-Dieu.

<u>Aucun congé ne sera accordé juste avant ou après les vacances scolaires.</u>

HORAIRE DES CLASSES

Tous les jours de la semaine :
8h 00 – 11h 40 et de 13h 45 – 15h 25

Sauf le mercredi après-midi qui est congé.

BATIMENTS SCOLAIRES

Etablissement scolaire Le Flon, Route de Moudon 2, 1699 Porsel

☎ 021 907 14 08

Etablissement scolaire de Saint-Martin, Rte de Châtel 2, Case postale 24, 1609 Saint-Martin

☎ 021 907 70 59

Direction d'établissement : Sylviane Girard, Route de Moudon 2, 1699 Porsel

dir.ep.flon-st-martin@edufr.ch

078 632 34 54

Site internet du cercle scolaire de le Flon et Saint-Martin :
https://leflonsaintmartin.friweb.ch

ENSEIGNANTS

1-2H

Etablissement scolaire de le Flon

Tatiana Jordan

Etablissement scolaire de Saint-Martin

Classe A	Margaux Vonlanthen et Céline Jordil
Classe B	Aurélie Thomet et Sylvain Roux

Classes 3-8H

Etablissement scolaire de le Flon

3 H	Jacqueline Bord et Axelle Progin
5 H	Sarah Gay et Axelle Progin
6 H	Laurent Gillon
7 H	Marie-Océane Salvia et Evelyne Cardinaux
8 H	Laurence Ecoffey et Cécile Khatanassian

Etablissement de Saint-Martin

3 H	Lisa Guggiari
4 H	Alizée Boschung et Célia Remy
5H	Sylviane Vuichard et Nadine Dorthe
7-8 H	Pascal Sugnaux et Marie-Océane Salvia

Activités créatrices

Marie-Luc Ayer
Annick Dumas
Laurence Gendre

MAO-MAR

Stéphanie Mauron
Laura Müller

Enseignement religieux

Responsable de la catéchèse catholique :
Gisèle Aebischer 078 384 64 58

Responsable de la catéchèse protestante :
Nathalie Di Gennaro 076 448 37 54

ALTERNANCES

1-2H selon le tableau ci-dessous

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h00-11h40 1H et 2H 4 unités	8h00-11h40 2H 4 unités	8h00-11h40 1H 4 unités	8h00-11h40 2H 4 unités	8h00-11h40 1H et 2H 4 unités
13h45-15h25 2H 2 unités	13h45-15h25 2H 2 unités		13h45-15h25 1H 2 unités	13h45-15h25 2H 2 unités

Classes 3H congé le mercredi matin

Classe 4H congé le mardi après-midi ou le jeudi après-midi

Ces alternances ont été communiquées aux enfants concernés par courrier le 7 juin 2021.

DROITS ET DEVOIRS

Ponctualité : A l'heure précise du début de la classe, les élèves se trouvent dans leur salle de classe, prêts à travailler. Les enfants qui ne prennent pas le bus viennent à l'école au plus tôt 15 minutes avant le début des cours.

Habillement : Les élèves se présentent en classe dans une tenue adaptée au milieu scolaire.

Médias : Les appareils électroniques, musicaux, photographiques et téléphoniques sont interdits dans le cadre scolaire habituel. Le cas échéant, ils seront confisqués et rendus selon une procédure progressive.

REGLEMENT D'ETABLISSEMENT art. 27 RLS

Il se trouve sur le site internet du cercle scolaire https://leflonsaintmartin.friweb.ch.
Merci d'en faire bonne lecture.

TRANSPORTS SCOLAIRES

HORAIRES BUS LE FLON

Bus no 1 : Mme Monnard - 079 486 72 92
Bus no 2 : M. Schenk - 078 880 30 65

ALLER	Bus 1	Bus 2		Bus 1	Bus 2
Porsel, les Bois		7:28			13:13
Pont,TPF		7:31			13:16
Pont, Riondalet		7:33			13:18
Bouloz, Bioleire 1	7:25			13:10	
Bouloz, Bioleire 2	7:26			13:11	
Bouloz, Bruyère*	7:28			13:13	
Bouloz, Praz-Vert 1	7:31			13:16	
Bouloz, Praz-Vert 2	7:32			13:17	
Bouloz, TPF	7:34			13:19	
Porsel, Ecole	7:38	7:38		13:23	13:23
Porsel, Ecole	7:43	7:43		13:28	13:28
Bouloz, TPF	7:50			13:35	
Porsel, Ecole	7:55			13:40	
Saint-Martin		7:53			13:38

RETOUR	Bus 1	Bus 2	Bus 1	Bus 2
Saint-Martin		11:47		15:32
Porsel, Ecole	11:45		15:30	
Bouloz, TPF	11:52		15:37	
Porsel, Ecole	11:57	11:57	15:42	15:42
Porsel, Ecole	12:02	12:02	15:47	15:47
Bouloz, TPF	12:09		15:54	
Bouloz, Biolère 1	12:14		15:59	
Bouloz, Biolère 2	12:15		16:00	
Bouloz, Bruyère	12:17		16:02	
Bouloz, Praz-Vert 1	12:20		16:05	
Bouloz, Praz-Vert 2	12:21		16:06	
Pont, TPF		12:04		15:49
Pont, Riondalet		12:06		15:51
Porsel, les Bois		12:10		15:55

* Bouloz, Bruyère : l'arrêt du bus se fait au bas du chemin des Esserts

Pour l'arrêt Bouloz TPF, les enfants scolarisés à Saint-Martin doivent impérativement prendre le 1er bus et les enfants scolarisés à Porsel prennent le 2ème bus pour une question de place à l'intérieur du bus.

Remarques importantes

Si votre enfant doit prendre régulièrement le bus en dehors des trajets compris du domicile à l'école ou vice-versa pour se rendre dans une famille d'accueil (repas de midi et/ou garde en fin de journée), la demande doit en être faite par écrit au bureau communal. Le transport ne pourra être garanti que si la capacité d'accueil du bus le permet.
Tout autre transport occasionnel sortant du cadre scolaire habituel n'est pas accepté.

Valable uniquement pour les enfants scolarisés à Porsel

Bus Taxi Romontois

Conducteur de bus :

Tous les jours : Olivier Lavanchy 079 616 57 48

Arrêts bus		Aller matin	Aller ap.-midi
Saint-Martin	Ecole	7h29	13h14
Le Jordil	Centre du village	7h33	13h18
Fiaugères	Croisée de Porsel	7h41	13h26
	Arrêt TPF	7h43	13h28
	Abri PC	7h44	13h29
Besencens	Ancienne laiterie	7h48	13h33
Porsel	Ecole	7h55	13h40

Arrêts bus		Retour matin	Retour ap.-midi
Porsel	Ecole	11h45	15h30
Besencens	Ancienne laiterie	11h52	15h37
Saint-Martin	Ecole	11h54	15h39
Le Jordil	Centre du village	11h58	15h43
Fiaugères	Croisée de Porsel	12h06	15h51
	Arrêt TPF	12h08	15h53
	Abri PC	12h09	15h54

Note : Tous les élèves de la commune de Saint-Martin scolarisés à Porsel prennent le bus scolaire des Taxi Romontois (aux arrêts ci-dessus) qui les amènent directement à l'école à Porsel et reprennent ensuite le même bus pour rentrer chez eux. Les enfants ne transitent plus par l'école de Saint-Martin.

Valable uniquement pour les enfants scolarisés à Saint-Martin

Conductrices bus :

Tous les jours sauf mardi :	Marianne Geiger	079 649 96 56
Mardi :	Ursula Hugi	078 632 13 75

Bus 1 Jordil

Arrêts bus	Aller matin	Retour matin	Aller ap.- midi	Retour ap.- m.
Saint-Martin école	7h30	11h45	13h15	15h30
Ancienne école	7h32	11h46	13h17	15h31
Ancienne laiterie Le Jordil	7h36	11h50	13h21	15h35
Croisée Flühmann	7h38	11h52	13h23	15h37
La Préla	7h39	11h53	13h24	15h38
Saint-Martin école	7h42	11h56	13h27	15h41

Bus 2 Besencens

Arrêts bus	Aller matin	Retour matin	Aller ap.-midi	Retour ap.-m.
Saint-Martin école	7h43	11h57	13h28	15h42
Ancienne laiterie Besencens	7h46	12h00	13h31	15h45
Atelier-Jeux	7h48	12h02	13h33	15h47
Banc de la Fusion	7h49	12h03	13h34	15h48
Saint-Martin école	7h53	12h07	13h38	15h52

HORAIRES BUS SAINT-MARTIN

Conductrices de bus :

Mercredi et vendredi :	Ursula Hugi	078 632 13 75
Lundi, mardi et jeudi :	Isabelle Rossier	077 417 63 46

Bus Fiaugères

Arrêts 1er tour	**Aller matin**	**Aller ap.-midi**
Saint-Martin école	7h28	13h13
Hiaudzi	7h34	13h19
Croisée de Porsel	7h36	13h21
Ancienne Poste	7h38	13h23
Arrêt TPF	7h40	13h25
Chebbi	7h41	13h26
Bussard	7h42	13h27
Saint-Martin école	7h44	13h29
Arrêts 2e tour		
Saint-Martin école	7h45	13h30
Hassler	7h47	13h32
Abri PC	7h49	13h34
Saint-Martin école	7h53	13h38

Bus Fiaugères

Arrêts 1er tour	**Retour matin**	**Retour ap.-midi**
Saint-Martin école	11h45	15h30
Croisée de Porsel	11h49	15h34
Hiaudzi	11h50	15h35
Ancienne Poste	11h51	15h36
Arrêt TPF	11h52	15h37
Chebbi	11h53	15h38
Bussard	11h54	15h39
Saint-Martin école	11h56	15h41
Arrêts 2e tour		
Saint-Martin école	11h58	15h43
Hassler	12h00	15h45
Abri PC	12h01	15h46
Saint-Martin école	12h04	15h49

Remarques importantes

Si votre enfant doit prendre régulièrement le bus en dehors des trajets compris du domicile à l'école ou vice-versa pour se rendre dans une famille d'accueil (repas de midi et/ou garde en fin de journée), la demande doit en être faite par écrit au bureau communal. Le transport ne pourra être garanti que si la capacité d'accueil du bus le permet.

Tout autre transport occasionnel sortant du cadre scolaire habituel n'est pas accepté.

INFOS TRANSPORTS

1. Les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour de l'école avant l'arrivée du premier bus. Les parents sont donc responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à ce moment-là.

2. Les élèves doivent être à l'heure pour le départ du bus. Merci de bien vouloir respecter les horaires. S'il y a 2 bus pour un même trajet, les enfants ont l'obligation de prendre celui qui est prévu pour eux.

3. Les élèves attendent leur bus à l'endroit indiqué. Les parents sont responsables de leurs enfants sur ces places d'attente jusqu'au départ du bus. Au retour, ils doivent quitter la place après le départ des bus.

4. Les parents sont également responsables pour le cas où l'enfant n'utiliserait pas les transports scolaires. Ils avertissent alors le ou la chauffeur.

5. Les maîtres ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables d'accidents survenant avant l'arrivée du premier bus ou après le départ du dernier bus.

6. Les planches à roulettes, rollers, patins à roulettes, chaussures à roulettes, trottinettes sont interdits dans le cadre scolaire habituel. La cour de l'école est interdite d'accès pour les vélos en tout temps.

7. Tous les enfants sont surveillés à la sortie de l'école jusqu'au départ des bus.

8. Toutes les questions et demandes concernant les transports sont à adresser à la commune de domicile de l'enfant.

9. Les enfants du cycle 2 (dès la 5H) sont autorisés à venir à l'école à vélo avec l'autorisation des parents et sous l'entière responsabilité des parents.

CHARTE DU BUS

Je suis un utilisateur régulier du bus scolaire. Ainsi mes déplacements jusqu'à l'école sont facilités. Durant les transports, j'adopte un comportement correct et je respecte les règles établies par les autorités scolaires, le transporteur et les enseignants de l'établissement.

Si je ne respecte pas ces règles, on me le rappellera et si ces rappels ne suffisent pas, il y aura pour moi des conséquences.

Article 1
J'attends derrière le point fixé jusqu'à ce que la porte du bus soit complètement ouverte et le marchepied entièrement déployé.

Article 2
J'entre et sors du bus sans courir et sans pousser les autres. J'attends que le bus soit reparti avant de prendre le chemin de ma maison.

Article 3
Durant le trajet, j'attache ma ceinture et je reste assis jusqu'à ce que la porte soit entièrement ouverte et le marchepied entièrement déployé.

Article 4
Je respecte le bus et son équipement. Je ne mange pas et je ne bois pas à l'intérieur. Je garde mes pieds à terre.

Article 5
Je respecte mes camarades et le conducteur et j'applique les exigences de ce dernier.

DEMENAGEMENT

En cas de déménagement, les parents doivent en avertir les enseignants et les autorités concernés le plus rapidement possible.

Une prolongation de la scolarité dans l'établissement est soumise à autorisation qui doit être adressée à l'inspecteur scolaire suffisamment tôt afin de pouvoir recueillir tous les préavis nécessaires.

SECURITE ROUTIERE

RECOMMANDATIONS PARENTS

- Sortie d'école
  En fin de matinée ou d'après-midi, les parents attendent leurs enfants exclusivement sur l'aire d'attente réservée aux parents.

  Dès sa sortie d'école, l'élève se rend au fond de la cour pour prendre contact avec le parent qui l'attend sur l'aire d'attente.

- Dépose en voiture
  Les parents qui viennent amener ou récupérer leurs enfants en voiture doivent stationner dans les cases marquées du parking, et non sur les passages de circulation.
  Dès sa sortie d'école, l'élève se rend au fond de la cour pour prendre contact avec le parent qui l'attend sur l'aire d'attente.

  Il est interdit de se parquer sur la place des bus.

- Accès des parents à l'intérieur de la cour
  Nous demandons expressément, sauf cas exceptionnels, que les parents attendent à l'extérieur du bâtiment.

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles. Si un trajet est nécessaire :

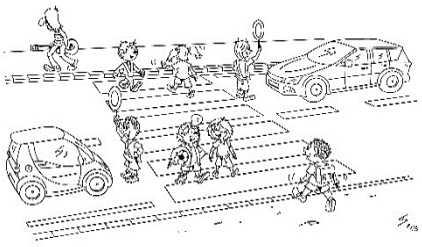

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,… ;
- Utilisez les places de stationnement prévues. La dépose des enfants n'est pas autorisée sur la place réservée aux bus scolaires ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases sont enseignées. Plus jeunes, les enfants ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.
-

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !

POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
www.policefr.ch

mai 2021

EDUCATION PHYSIQUE

Etablissement de Saint-Martin

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		7-8H	7-8H	
3H		4H	3H	5H
		Pause de midi		
2H	5H		1H	4H

Etablissement de Le Flon

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8H			7H	1-2H
5H			8H	3H
		Pause de midi		
3H	6H		5H	7H 6H

Equipement

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves porteront une tenue de sport (t-shirt, cuissettes ou training, ...) ainsi que des chaussures de sport à semelles **blanches ou transparentes**, indication **no marking,** à contrôler lors de l'achat (exigence de la Commune), uniquement réservées pour l'intérieur.
Pour les activités à l'extérieur, **les élèves portent des chaussures de sport réservées à cet effet**.
La douche est ***obligatoire*** (sauf pour les 1H) après la leçon d'éducation physique. Les élèves auront donc le nécessaire pour se doucher.

COURS DE PISCINE

Lundi après-midi à la piscine de Châtel-St-Denis (en réfection dès le début de 2022).

Horaire : de 13h à 14h55. Tous les enfants peuvent pique-niquer en classe avec l'enseignant. Si les parents s'y opposent, ils prennent la responsabilité de ramener leur enfant à l'école pour l'heure du départ du bus.

Lundi 30 août	4H Saint-Martin 7-8H Saint-Martin
Lundi 6 septembre	3H Porsel 6H Porsel
Lundi 13 septembre	2H Saint-Martin 5H Saint-Martin
Lundi 20 septembre	2H Porsel 8H Porsel
Lundi 27 septembre	3H Saint-Martin 7H Porsel
Lundi 4 octobre	5H Porsel 3H Porsel
Lundi 11 octobre	2H Saint-Martin 5H Saint-Martin
Lundi 8 novembre	4H Saint-Martin 6H Porsel
Lundi 15 novembre	3H Saint-Martin 5H Porsel
Lundi 22 novembre	2H Porsel 7H Porsel

Les garçons portent des shorts de bain courts.
Tous les enfants aux cheveux longs doivent les attacher et porter un bonnet de bain.

Etablissement de Le Flon :

Les trajets se font en bus spécial, selon les horaires suivants :
Départ : 12h30 Ecole Porsel
Retour: 15h45 Pont arrêt TPF / 15h50 Ecole Porsel / 15h55 Bouloz arrêt TPF

Etablissement de Saint-Martin:
Départ du bus pour la piscine à 12h30 de l'école
Retour selon l'horaire habituel des bus

RAPPEL POUR LES ENFANTS QUI PRENNENT UN BUS ET POUR CEUX QUI FREQUENTENT L'AES :

Merci aux parents d'avertir les chauffeurs de bus et l'AES les jours où leur enfant a le cours de natation.

ABSENCES

En cas de **maladie ou d'accident,** les parents ou autres personnes qui ont la garde téléphonent à l'école de leur enfant dès 7h30, mais au plus tard 10 minutes avant le début de la classe pour signaler son absence à son enseignant-e.

Merci de rappeler l'école de votre enfant chaque jour pour confirmer le prolongement de l'absence.

Pour les maladies qui durent plus de 4 jours de classe, un **certificat** médical est exigé. Les week-ends, congés, vacances ne comptent pas dans ces 4 jours.

En cas d'absence illégitime, arrivées tardives répétées ou d'un congé obtenu sur la base de fausses déclarations, la Direction d'établissement dénonce les parents à la Préfecture.

Les absences pour des rendez-vous médicaux sont à annoncer le plus tôt possible à l'enseignant-e concerné-e.

En cas d'absence ne relevant pas de la maladie ou d'un rendez-vous médical, une **demande d'autorisation** motivée, avec une pièce justificative, le cas échéant, doit être adressée 3 semaines avant l'événement auprès de la DE, à l'aide du formulaire adéquat (à télécharger sur le site de l'école) : https://leflonsaintmartin.friweb.ch

Merci de prendre vos dispositions en cas de maladies contagieuses

Dès le 29 janvier 2016, les Services de l'enseignement obligatoire et le Service du médecin cantonal se positionnent comme suit :

Dans les situations quotidiennes à l'école : le personnel enseignant ne donne aucun produit thérapeutique à un élève. Les enseignants ne peuvent prodiguer de soins hormis ceux autorisés par le coupon "Premiers soins".

ABSENCE NON ANNONCEE

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un (e) élève, les enseignants utilisent la procédure instaurée ci-dessous :

A) Lorsqu'un enseignant constate qu'un élève est absent en début de classe et que son absence n'a pas été annoncée, il prend contact sans délai avec les parents pour déterminer ce qu'il en est. *(RLS, art. 39.2).* Auparavant, il contrôle si l'information a été transmise à un autre enseignant qui aurait oublié de la lui communiquer.

B) L'enseignant essaie d'appeler les parents à l'aide de la fiche des numéros fournis.

C) Si cette démarche est demeurée vaine, l'enseignant fait appel à des personnes relais définies dans chaque établissement.

D) Ces personnes relais entreprennent les démarches suivantes :

1) Appeler à nouveau les parents à l'aide de la liste des numéros de téléphone fournis.
2) Si aucune information n'a pu être obtenue, parcourir attentivement le chemin de l'écolier jusqu'à son domicile pour s'assurer que l'enfant n'est pas resté endormi.
3) Si aucune réponse n'est obtenue et qu'aucun **des numéros transmis** ne peut être atteint, en accord, si possible, avec la DE ou les personnes relais, appeler immédiatement la police au 117.

Les frais inhérents seront mis à la charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence ***(RLS, art. 39.2)***.

RELIGION

L'instruction religieuse fait partie de la grille horaire d'une classe primaire : elle occupe 2 unités de 50 minutes par semaine.

L'enseignement d'Ethique et culture religieuse est dispensé par l'enseignant durant une unité. L'enseignement religieux, qui fait l'objet de la seconde unité, est donné par un-e catéchiste (respectivement catholique ou protestant-e). Les 1-2H ont droit à du catéchisme œcuménique en classe.

Coordinatrices de district :
Mme Kopystecka Iwona, Unité Pastorale Saint-Denis
Mme Di Gennaro Nathalie, Paroisse évangélique réformée de la Veveyse

MATERIEL

Des informations complémentaires concernant un éventuel matériel spécifique vous seront données par l'enseignant.
Les crayons à papier et gommes seront distribués au fur et à mesure des besoins ainsi que diverses autres petites fournitures. Le plumier restera en classe.

Liste des effets et équipements personnels

Base légale : Art. 57 al.2 RLS
Art. 57 Collaboration entre l'école et les parents (art. 30 LS)
[2] Ils (les parents) fournissent à leur enfant les effets et équipements personnels

Principe : Les vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires font partie des effets personnels. Ceux-ci ainsi que l'équipement sont à la charge des parents.

Effets personnels de l'élève
Chaussons
Chaussures pour la salle de rythmique ou chaussettes antidérapantes
Sac d'école
Plumier
Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers

Matériel pour l'éducation physique et le sport
Chaussures pour la salle de sport
Chaussures pour les activités physiques d'extérieur
Sac de sport
Tenue d'éducation physique pour l'intérieur
Tenue d'éducation physique pour l'extérieur
Tenue pour la natation
Tenues adaptées aux différents sports

Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels et l'économie familiale
Tablier

Matériel particulier
Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
Prêt de vêtement de rechange pour les élèves 1-2H
Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe
Articles de soins personnels et d'hygiène

MANIFESTATIONS ET ACTIVITES

Marche du cercle
24 septembre 2021
ou 1er octobre 2021
Classes 1H à 8H

Journée « Futurs en tous genres »
Jeudi 11 novembre 2022 pour

Tombola *

Soirée de la Saint-Nicolas
Classes 1H à 8H

Vendredi 3 décembre 2021 à Le Flon

Mardi 7 décembre 2021 à Saint-Martin

Loto*

Vente ProJunior*

Clôture de l'année scolaire vendredi 8 juillet 2022
Classes 1H à 8H

*Les bénéfices de ces activités permettent d'obtenir des rentrées supplémentaires pour financer les camps ou sorties culturelles des élèves du cercle scolaire.

Le loto du cercle scolaire aura lieu dans le courant du pemier semestre de l'année 2022 à la salle polyvalente de Porsel (la date exacte vous sera communiquée ultérieurement).

Tombola : Les enfants feront une vente qui permettra de remporter des lots en argent. Tirage au sort avant Noël.

Pro Junior : Pensez aux diverses ventes pour réjouir les proches en fin d'année. Faites bon accueil aux vendeurs.

CAMPS

Camp de ski de 5H à 8H

A La Fouly (Valais)

- du 10 au 14 janvier 2022
pour l'établissement de Saint-Martin

- du 21 au 25 février 2022
pour l'établissement du Flon

Toutes les personnes qui désirent participer au camp de ski comme moniteur peuvent s'annoncer auprès de :

Laurent Gillon pour Le Flon, contact par mail : laurent.gillon@edufr.ch

Pascal Sugnaux pour Saint-Martin, contact par mail : pascal.sugnaux@edufr.ch

Camp vert de 1H à 4H

Les infos vous parviendront en temps opportun.

Pour les classes 1H, camp vert d'un jour

Pour les classes 2H, camp de 2 jours et 1 nuit

Pour les classes 3H, camp de 3 jours et 2 nuits

Pour les classes 4H, camp de 4 jours et 3 nuits

Comme le prévoit le RLS dans son article 33, l'enseignement peut être organisé, durant un maximum de deux semaines par année scolaire, sous forme de classes vertes, de journées ou de camp de sport, d'excursions ou de courses d'école. Aussi, ces activités sont obligatoires, en tant que temps scolaire.

Tous les enfants ont l'obligation d'y participer. Seul un élève attestant d'un certificat médical sera exempté de camp et sera placé dans une classe du cercle scolaire.

SANTE

Différents contrôles et examens ont lieu durant l'année scolaire :

Examen médical

Un examen médical de l'enfant est demandé avant l'entrée à l'école enfantine. Cet examen est obligatoire pour tous les enfants avant l'entrée à l'école primaire. Des contrôles médicaux et de la vue sont organisés par les Services de l'Etat dans les différentes années de scolarité.

Contrôles dentaires - prophylaxie

La cabine dentaire viendra à Saint-Martin le 7 octobre 2021 et au Flon les 18 et 22 novembre 2021. Toutes les classes bénéficieront aussi de cours de prophylaxie dentaire durant l'année scolaire.

Poux

Si vous deviez constater que votre enfant est porteur de poux, il est impératif d'en avertir son/ses enseignant/s, afin d'enrayer une possible épidémie. Vous pouvez faire un contrôle ou obtenir des conseils anti-poux dans une pharmacie. Un dépistage systématique peut être prévu en cas de nécessité.

Prévention abus

Une visite de la Brigade des Mineurs est prévue pour les élèves de 7-8H durant l'année scolaire. Les dates sont encore à définir et vous seront indiquées par les enseignants en temps voulu.

Education sexuelle

Des cours d'éducation sexuelle sont donnés aux élèves de 2H, 6H et 8H. Une soirée d'informations pour les parents précède ces cours

CONSEIL DES PARENTS

Le Conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Il est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis de parents est important. Il n'a aucune compétence décisionnelle.

Il n'a pas de pouvoirs concernant le fonctionnement pédagogique de l'établissement et ne saurait recevoir, entre autres, des doléances concernant les relations enseignants-parents, qui relèvent uniquement de la directrice d'établissement. Son rôle est défini par la LS art. 31 et le RLS art. 58.

<u>Membres</u> :

Cédric Borer, Conseiller communal pour Saint-Martin, responsable du dicastère des écoles
Maude Cardinaux, Conseillère communale pour Le Flon, responsable du dicastère des écoles
Sylviane Girard, responsable d'établissement
Jacqueline Bord, enseignante Le Flon, déléguée pour les enseignants
Sylviane Vuichard, enseignante Saint-Martin, déléguée pour les enseignants
Clotilde Medana Schlageter, membre Le Flon
Evelyne Tardy, membre Le Flon
Christine Morisod-Torche, membre Saint-Martin
Hélène Guerre-Billig, membre Saint-Martin
Isabelle Molleyres, membre Saint-Martin
Jacques Haymoz, membre Saint-Martin
Annick Maillard Bossel, membre Le Flon
Marie-Claire Mesot, membre Le Flon

AIDES UTILES

Commune de Le Flon
www.leflon.ch

Commune de Saint-Martin FR
www.saint-martin-fr.ch

Site du SENOF
www.fr.ch/osso

Site internet du cercle scolaire
https://leflonsaintmartin.friweb.ch

REPER
Promotion de la santé et préventions
www.reper-fr.ch

147
Conseils et aide gratuits pour enfants et jeunes
https://pj.projuventute.ch

Brigade des mineurs
Travail de prévention
https://www.fr.ch/police-et-securite/prevention/brigade-des-mineurs

Chaperon Rouge
Garde à domicile en urgence
croix-rouge-fr.ch/services/services-aux-familles

CIAO
Site d'aide et d'infos pour ados
www.ciao.ch

Office familial
Association de conseil, soutien et accompagnement professionnel aux familles
www.officefamilial.ch

SERVICES LOCAUX

Les élèves, dès la 7H, ont la possibilité de suivre des activités proposées par l'Animation Jeunesse Veveyse. **Renseignements** : 079/ 350 28 29
www.animation-veveyse.ch

- ✓ Bibliothèques publique de la Veveyse, Rte des Misets 7, 1618 Châtel-St-Denis
  021 948 64 14
  www.biblio-veveyse.ch

- ✓ Services auxiliaires : SLPP Glâne-Veveyse, Rue de l'Eglise 12, 1618 Châtel-St-Denis
  www.slpp-gv.ch

SLPP-GV : Prises en charge thérapeutiques en logopédie, psychologie et psychomotricité.

Notre service a deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis.** D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.
Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur notre site internet suite à un contact préalable avec un(e) de nos thérapeutes.

Le directeur du SLPP-GV décide ou non de la gratuité de la prise en charge.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour une prise en charge de votre enfant ainsi que le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone sur notre site internet www.slpp-gv.ch. → Onglet SLPP-GV → Thérapeutes

- ✓ Association familiale d'accueil de jour de la Veveyse
  021 947 57 75

- ✓ CO de la Veveyse, Chemin des Crêts 9, 1618 Châtel-St-Denis
  www.coveveyse.ch

- ✓ Ecole des parents
  www.edpfr.ch

- ✓ Jardins d'enfants L'Atelier Jeux, 1609 Besencens
  021 907 62 73

- ✓ Jardins d'enfants Les Koalas, 1699 Porsel
  021 907 15 48

- ✓ Ecole Maternelle Le Nuage bleu, 1611 Le Crêt-près-Semsales
  026 918 60 40

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

Qui sommes-nous ?

L'AES Les P'tits Martiflon est une structure communale qui accueille vos enfants de la 1H à la 8H en mettant à disposition des locaux proches des écoles de Porsel et de Saint-Martin, ainsi qu'une équipe éducative.

Que faisons-nous ?

Les enfants viennent jouer, bricoler, lire, dessiner, faire les devoirs… Nous les accueillons tous les matins avant l'école dès 6h30, tous les midis pour le repas et tous les soirs après l'école (sauf le mercredi !). Nous ouvrons également durant les alternances. L'AES est fermé pendant les vacances et les fériés scolaires. Les horaires d'ouverture sont confirmés dès l'inscription d'au moins 4 enfants par unité.

Comment ?

Sur inscription régulière ou irrégulière ou encore en mode dépannage. Les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur le site internet de la Commune de Le Flon et de Saint-Martin, ainsi qu'à l'Administration communale de Saint-Martin.

Lieux/Contacts :

Site de Porsel
Route d'Invau 4
1699 Porsel

Site de Saint-Martin
Place du Village 1
1609 Saint-Martin

Responsable des sites AES
Suzanne Michel
lesptitsmartiflon@gmail.com

Inscriptions :

Administration communale de Saint-Martin
AES Les P'tits Martiflon - Place du Village 3 – Case Postale 4 - 1609 Saint-Martin FR
A l'att. de Mme Dominique Delmonaco
021 907 88 73
delmonacodo@saint-martin-fr.ch

Vous pouvez en tout temps consulter ce fascicule en ligne sur les sites internet des communes de Le Flon et de Saint-Martin ainsi que sur le site internet du cercle scolaire de Le Flon – Saint-Martin.